

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

**COMPT E R E N D U
D E L A S E A N C E D U
C O N S E I L M U N I C I P A L****du Mardi 19 Octobre 2021, à 19 Heures 00.**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

* * * * *

Présidence de Monsieur MERLO Olivier.

Présents : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, DEREU Michel, VASSEUR Muriel, CARPENTIER Lionel, WEPIERRE Delphine, BAROUX Christophe, DEBROUCKER Gilles, CARTIAUX Roger, SPECQUE Céline, EVRARD Christophe.

Absent excusé : M. DUFOUR Freddy.

Secrétaire : M. DEBROUCKER Gilles.

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 14 Septembre 2021*Adopté à l'unanimité des voix.***2) L'ordre du jour est relu****1^{er} sujet : Services de l'eau potable –****Rapport annuel sur le prix et la qualité du service – Exercice 2020**

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux de Bourthes. Ce rapport comprend la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les présents rapports du service public de l'eau potable.

2^{ème} sujet : Travaux de voirie**Rue du Brûle :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dany Vasseur, président de la Commission Communale de la voirie.

Monsieur Dany VASSEUR présente les nouveaux devis des entreprises Ducrocq TP et Eiffage avec la finition des trottoirs en enrobés (à la place d'une simple émulsion). Cette option, plus onéreuse, permet d'éviter en grande partie le désherbage.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces travaux et vote à l'unanimité des membres présents pour le devis de DUCROCQ TP d'un montant total de 135 300 euros TTC.

13 voix POUR**0 voix CONTRE****0 ABSTENTION**

et autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté.
Ces travaux devraient pouvoir démarrer dès le mois de décembre 2021.

Arrivée de Madame Céline SPECQUE à 20h05

3^{ème} sujet : Le devenir de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'ancien presbytère est vacant depuis une dizaine d'année, et qu'il faudrait réfléchir au devenir de ce bâtiment.

Une réhabilitation ou une restauration serait trop onéreuse, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la possibilité d'une mise en vente de ce bien. Il précise par ailleurs que les services des domaines ne sont pas obligatoirement consultés pour les biens d'une valeur inférieure à 180 000 euros. L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à solliciter différentes études notariales ou agences immobilières pour une estimation de ce bien.

4^{ème} sujet : Matériel informatique dans le cadre du Socle Numérique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'achat de matériel informatique dans le cadre du plan de relance Socle Numérique pour équiper les classes de Monsieur Léger et Madame Vallière.

Il donne la parole à Monsieur Michel DEREU, délégué en charge des affaires scolaires, qui présente à l'Assemblée un tableau comparatif des offres tarifaires reçues par les sociétés suivantes : Gloriant de Ardres, Alfi de Marquise et CVI de Calais.

Après délibération le Conseil Municipal décide par

13 voix POUR**0 voix CONTRE****1 ABSTENTION**

De confier le marché à la société Alfi pour un montant de 21 726 € TTC.

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et de se rapprocher de l'entreprise pour que procéder le matériel informatique soit opérationnel dès la rentrée de Janvier 2022.

Questions diverses

- 1) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de vérifier le métrage linéaire des voies communales pris en compte dans le calcul la Dotation Globale Forfaitaire versée chaque année aux communes. A ce jour, le métrage connu des services de la Sous-Préfecture est de 8,169 kms.

Afin de répondre à cette demande, Monsieur Dany VASSEUR a vérifié le linéaire de chaque voie communale avec un odomètre et a relevé les métrages suivants :

Rue Loquin	1370 M
Rue de l'Avesne	573 M
Rue du Brûlé	1175 M
Rue du Bois	385 M
Rue de la Herse	1398 M
Rue aux Arbres (Zabiaux)	360 M
Rue de la Claire Épine	145 M
Rue des Martyrs	340 M
Rue Profonde	1115 M
Rue de Marival (Cantemerle)	353 M

Rue Bodin	206 M
Rue de Lannoy	1200 M
Ruelle de la Mairie	50 M

Soit un total de 8 670 mètres, chiffre qui sera communiqué aux services de la Sous-Préfecture.

- 2) Dans le cadre des avancements proposés lors de la délibération du 08 Juin 2021 (situations de Mme COQUET et de M. TELLIER), Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un ajustement technique est nécessaire pour respecter la réglementation statutaire. Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le procès-verbal du Comité Technique daté du 29 Septembre 2021 approuvant à l'unanimité la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP. Conformément aux instructions du centre de gestion, ce régime permettra d'être en adéquation avec la loi et de respecter les termes votés lors de la délibération du 08 juin 2021.
- 3) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au décès de M. TELLIER, la municipalité va procéder au règlement du solde de tout compte (paiement des 60 jours du compte épargne temps et des jours de congé 2021). Monsieur le Maire précise que le chapitre 64 « Rémunération du personnel » manquera de crédit pour combler ces dépenses jusqu'à la fin de l'année, il propose de voter une décision modificative comme suit :
- Prélèvement de 10 000 € du 023 Dépenses imprévues
 - Versement de 10 000 € chapitre 64 Rémunération du personnel
- 4) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il va se rapprocher du Centre de Gestion pour définir la procédure de recrutement pour le remplacement définitif de Monsieur Gérard TELLIER.
- 5) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une randonnée VTT sera organisée sur le territoire de la commune le 27 Février 2022. Cette manifestation sera gérée par l'association X'TREM RIDERS.
- 6) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a participé au Conseil Communautaire du 07 Octobre dernier, et que les 4 dossiers suivants :
- * L'extension future du cimetière,
 - * L'extension pour l'implantation de la société de Monsieur Stéphane WEPIERRE, nouvellement créée sur la commune,
 - * L'extension éventuelle du dépôt de la société Ducrocq TP,
 - * La mise aux normes de la société ALCOS
- ont été adoptés dans le cadre des modifications du PLUi, et que désormais ces 4 dossiers seront présentés aux services de l'Etat pour validation d'ici 6 à 7 mois.
- 7) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à l'horizon 2023/2024, les collectivités territoriales auront une obligation de participation sur les mutuelles des agents communaux. Le détail de cette participation n'est pas encore arrêté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00

Pour Extrait :
Le Président,

A Vaudringhem, le 20 Octobre 2021
(Cachet)